

TRIBUNAL
ADMINISTRATIF
DU TRAVAIL

PLANIFICATION
STRATÉGIQUE
2016 – 2021

MISE EN CONTEXTE

À sa création en 2016, le Tribunal administratif du travail élaborait un premier plan stratégique qui couvrait trois années financières, soit de 2016-2017 à 2018-2019. Ce plan fut reconduit pour 2019-2020, car certains objectifs majeurs n'avaient pu être réalisés et certaines cibles n'avaient pu être atteintes, que ce soit parce que le délai prévu était trop court, ou parce que les effectifs étaient insuffisants. D'autre part, la haute direction du Tribunal avait été presque entièrement renouvelée et désirait entamer une profonde réflexion sur le fonctionnement du Tribunal.

La réflexion de la nouvelle direction, amorcée avec la collaboration de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, n'était pas terminée lorsque la pandémie de la COVID-19 s'est déclarée, entraînant avec elle un bouleversement complet des activités du Tribunal. Par ailleurs, l'annonce du projet de loi sur la modernisation du régime de la santé et de la sécurité du travail allait provoquer, elle aussi, des changements dans les opérations du Tribunal. Aussi, il fut convenu de reporter à l'exercice 2021-2022 la refonte complète de la planification stratégique du Tribunal, laquelle découle en grande partie de sa vision.

Les enjeux et les orientations identifiés dans la planification stratégique 2016-2020 sont donc reconduits pour une année additionnelle. Seuls les objectifs et les cibles sont actualisés afin de permettre la reddition de compte pour l'exercice 2020-2021.

ENJEU 1 – ACCESSIBILITÉ AU TRIBUNAL

ORIENTATION A

Regrouper les différents services du Tribunal

OBJECTIF 1.1 – Regrouper au même endroit les services offerts à Montréal

CIBLE: Exercice financier 2020-2021

OBJECTIF 1.2 – Regrouper au même endroit les services offerts à Québec

CIBLE: Reportée

OBJECTIF 1.3 – Augmenter le nombre d’audiences de la Division des relations du travail convoquées dans les bureaux régionaux autres que Montréal et Québec

CIBLE: Augmentation de 30 % par rapport à 2016-2017

ORIENTATION B

Faciliter l’accès à nos informations et à nos services

OBJECTIF 1.4 – Offrir des services en ligne similaires pour toutes les divisions du Tribunal

CIBLE: Exercice financier 2020-2021

OBJECTIF 1.5 – Aménager des salles d’audience qui correspondent aux besoins de la clientèle des divisions des relations du travail, des services essentiels, et de la construction et de la qualification professionnelle

CIBLE: Aménager 7 salles d’audience au cours de l’exercice 2020-2021

ORIENTATION C

Faciliter la compréhension des activités exercées par le Tribunal

OBJECTIF 1.6 – Concevoir des capsules vidéo expliquant le fonctionnement du Tribunal

CIBLE: Concevoir 3 capsules au cours de l’exercice financier 2020-2021

ENJEU 2 – DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

ORIENTATION A

Viser à maintenir ou à améliorer les délais de traitement dans la Division de la santé et de la sécurité du travail

OBJECTIF 2.1 – La mise au rôle des dossiers

CIBLE: 200 jours

OBJECTIF 2.2 – Le délibéré

- CIBLES:
- Respecter le délai prévu à la loi pour 90 % des dossiers réguliers et urgents
 - Respecter le délai prévu à la loi pour 85 % des dossiers prioritaires

OBJECTIF 2.3 – La fermeture de l'ensemble des dossiers

CIBLE: Délai moyen de 335 jours

OBJECTIF 2.4 – La fermeture des dossiers réguliers et urgents

CIBLE: Respecter le délai prévu à la loi pour 60 % des dossiers

OBJECTIF 2.5 – La fermeture des dossiers prioritaires

CIBLE: Respecter le délai prévu à la loi pour 10 % des dossiers

OBJECTIF 2.6 – Le traitement des dossiers par la conciliation

CIBLE: 350 jours pour l'exercice 2020-2021

ORIENTATION B

Viser à maintenir ou à améliorer les délais de traitement dans les divisions des relations du travail, des services essentiels et de la construction et la qualification professionnelle

OBJECTIF 2.7 – La mise au rôle

CIBLE: 275 jours pour tous les dossiers

OBJECTIF 2.8 – Le délibéré

CIBLE: Respecter le délai prévu à la loi pour 90 % des dossiers

OBJECTIF 2.9 – La fermeture des dossiers

CIBLE: Délai moyen de 350 jours

OBJECTIF 2.10 – Le traitement des requêtes en matière d'accréditation

- CIBLES:
- Respecter le délai prévu à la loi pour 80 % des dossiers en matière d'accréditation
 - Respecter le délai prévu à la loi pour 85 % des dossiers en matière de transmission de droits et obligations

OBJECTIF 2.11 – Le traitement des dossiers en matière d'évaluation du maintien des services essentiels dans un service public

CIBLE: Respecter le délai prévu à la loi pour tous les dossiers

ENJEU 3 – RELÈVE ET FORMATION

ORIENTATION A

Comblen les nombreux départs à la retraite des juges administratifs

OBJECTIF 3.1 – Constituer une liste de candidats aptes à exercer la fonction de juge administratif

CIBLE: Printemps 2021

ORIENTATION B

Offrir une formation adéquate aux juges administratifs

OBJECTIF 3.2 – Favoriser le développement des juges administratifs

CIBLE: Compléter trois activités de formation par année

OBJECTIF 3.3 – Favoriser la cohérence dans l'interprétation des dispositions de la LITAT et de chacune des lois appliquées par le Tribunal

CIBLE: Tenir 5 activités de cohérence par année

ORIENTATION C

Offrir une formation adéquate aux conciliateurs, aux agents de relations du travail et aux assesseurs

Objectif 3.4 – Favoriser le développement de l'expertise des conciliateurs, des agents de relations du travail et des assesseurs

CIBLE: Tenir 5 activités de développement par année

ORIENTATION D

Assurer le maintien de l'expertise

Objectif 3.5 – Procéder au transfert d'expertise dans le cadre d'un départ à la retraite

CIBLE: 3 transferts d'expertise au cours de l'exercice 2020-2021

ENJEU 4 – TRAITEMENT DE L'INFORMATION

ORIENTATION A

Faciliter le repérage de l'information

OBJECTIF 4.1 – Entamer la phase 2 du nouvel intranet

CIBLE : Exercice 2020-2021

OBJECTIF 4.2 – Poursuivre les activités de déploiement de la gestion intégrée des documents administratifs du Tribunal

CIBLE : Élaborer les procédures pour encadrer ces activités au cours de l'exercice 2020-2021

ORIENTATION B

Faciliter l'échange de l'information

OBJECTIF 4.3 – Doter le Tribunal administratif du travail d'une directive concernant le traitement des courriels échangés dans le cadre de la mission du Tribunal

CIBLE : Exercice financier 2020-2021

ORIENTATION C

Uniformiser les systèmes de mission

OBJECTIF 4.4 – Implanter SISTA dans l'ensemble des divisions

CIBLE : Exercice financier 2020-2021